



1101454402

DATE DEPOT :	2011-02-15
NUMERO DE DEPOT :	2011R014952
N° GESTION :	1991B04284
N° SIREN :	381199215
DENOMINATION :	RSM RSA
ADRESSE :	40 AVE HOCHE 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/12/31
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE PRESIDENT DU DIRECTOIRE

RSM RSA

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 500 000 euros
Siège social : 40 avenue Hoche
75008 PARIS
RCS PARIS B 381 199 215

PROCES-VERBAL DE LA REUNION CONSEIL DE SURVEILLANCE

DU 31 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix, et le trente et un décembre, à seize heures, le Conseil de surveillance s'est réuni, au siège social, sur convocation de son Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Philippe JOUBERT,
- Monsieur Pierre CAPERAA,
- Monsieur Xavier THOMAS de MONTPREVILLE,

En conséquence, Monsieur Philippe JOUBERT, Président du Conseil de surveillance constate que les membres du Conseil de surveillance présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour :

Nomination d'un nouveau Président du Directoire

Nomination d'un Vice-président du Conseil de surveillance

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Monsieur le Président expose qu'en raison de la démission de Monsieur Arnaud DEVOUCOUX, la présidence du Directoire n'est plus assurée.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir pourvoir à son remplacement.

Le Conseil accepte cette démission et charge son Président de remercier Monsieur Arnaud DEVOUCOUX pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Jean-Louis FOURCADE en qualité de Président du Directoire, pour toute la durée de son mandat de membre du Directoire.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil de surveillance et dans la limite de l'objet social, le Président du Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour représenter celle-ci à l'égard des tiers.

Il peut déléguer ses pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

NOMINATION D'UN VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur le Président expose qu'à l'issue des renouvellements de mandats de membre du Conseil de surveillance décidés lors de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue ce jour, il convient de procéder à la nomination d'un Vice-président du Conseil de surveillance.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Pierre CAPERAA en qualité de Vice-président du Conseil de surveillance pour toute la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures trente. /

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Vice-président du Conseil de surveillance.

Pierre CAPERAA
Vice président du Conseil de surveillance

Philippe JOUBERT
Président du Conseil de surveillance

Pour copie certifiée conforme
Le Président

